



RANCE-ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 agréée protection de la nature et de l'environnement
Siège social : Mairie 22690 Pleudihen sur Rance
www.rance-environnement.net
rance-environnement@orange.fr

COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale du 03 Février 2012

L'assemblée générale de Rance-Environnement pour l'exercice 2011 s'est tenue le 03 février 2012 à la salle des fêtes de Pleudihen sur Rance, sous la présidence de Germaine Guillou.

L'assemblée générale a été précédée par une conférence de François LANG, Docteur en biologie, Chargé de mission Mer et Littoral COEUR-Emeraude, sur le thème :
« **Les espèces invasives et envahissantes en milieu marin et en Rance maritime** ».

A l'issue de la conférence à laquelle environ 80 personnes ont assisté, la Présidente remercie François LANG et présente l'ordre du jour de l'assemblée statutaire :

- **Rapport d'activités 2011**
- **Rapport financier**
- **Rapport moral, orientations et approbation du rapport annuel**
- **Elections au Conseil d'Administration**

● Rapport d'activités 2011

En s'appuyant sur un diaporama, les activités 2011 ont été présentées en 4 parties :

- 1 - **Notre engagement dans les travaux de la Commission Estuaire Rance**, présentée par Germaine Guillou
- 2 - **Notre implication dans l'élaboration du DOCOB NATURA 2000**, présentée par Jean-Louis Penot
- 3 - **Notre participation aux actions conduites par COEUR-Emeraude**, présentée par Jean-Louis Penot
- 4 - **Nos activités au sein du Conseil d'Administration de Rance-Environnement**, présentée par Didier Simonot.

1 - Notre engagement dans les travaux de la Commission Estuaire

Très préoccupée par l'évolution du caractère maritime de l'estuaire de la Rance, Rance-Environnement s'est fortement engagée dans les travaux de la Commission Estuaire Rance, constituée fin 2009 par la FAUR et Rance-Environnement dans la continuité du contrat de baie et du Livre Blanc : « Pour un renouveau de l'estuaire de la Rance », et animée par Henri Thébault.

La présentation a commencé par un bref rappel sur l'origine de la commission et sur les éléments essentiels du projet global d'aménagement proposé par la commission dans le rapport d'étude sorti le 15 janvier 2011,

Les objectifs poursuivis en 2011 par la commission, après la sortie du rapport, ont été de :

- Veiller à ce que les projets en cours ne créent pas d'obstacles à la réhabilitation de l'estuaire
- Faire valider l'approche proposée
- Donner la volonté de décider et d'agir

Le rapport a été présenté au public le 7 juillet à St-Samson et les 1 et 2 octobre sur un stand tenu à la Maison de la Rance à l'occasion de ses 10 ans. Et de nombreuses démarches ont été entreprises auprès des gestionnaires du territoire afin de le présenter :

- EdF Dinard
- 14 communes riveraines de l'estuaire
- CA de COEUR-Emeraude
- DREAL Direction Régionale de l'Environnement
- Pays de Dinan (SCOT / GIZC)
- Parc Naturel Marin Normand Breton
- Messieurs les Sous préfets de St-Malo et Dinan
- Thierry Burlot, vice Président du Conseil Régional
- Groupe de travail Rance maritime de Natura 2000
- CLE Commission locale de l'eau

Des résultats :

Huit communes ont délibéré en faveur de l'approche proposée par la commission : La Ville-es-Nonais, Pleurtuit, Plouër, Saint-Samson, Saint-Suliac, Pleudihen, Langrolay, Saint-Jouan.

Mais aussi des difficultés :

- pour obtenir la prise en compte de l'artificialisation des marées (marées EdF) et la restauration du littoral dans les projets territoriaux, notamment Natura 2000,
- pour clarifier la position de COEUR-Emeraude vis-à-vis des propositions émises.

Pour 2012, les perspectives sont :

- de persévérer pour lever les obstacles en témoignant sur la dégradation du littoral et en manifestant notre volonté de le restaurer,
- de prendre en compte les observations de la DREAL et des sous-préfets
- d'aborder la problématique de la gouvernance du projet.

2 - Notre implication dans l'élaboration du DOCOB NATURA 2000

Brefs rappels sur NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen dont l'objectif est la préservation d'habitats naturels et d'espèces animales ou végétales menacés de disparition.

Un Comité de Pilotage (COPIL), organe de concertation a la charge d'élaborer et de mettre en œuvre un Document d'Objectifs (DOCOB)

Les règles de N2000 sont définies par l'Etat. Et, la DREAL (Ministère de l'Environnement) surveille leur application.

Toute intervention ou manifestation dans un site N2000 risquant de le dégrader doit faire l'objet d'une étude d'incidence afin de mettre en place des solutions correctives.

Site Natura 2000 « Estuaire de la Rance »

La désignation du COPIL et la mise en œuvre du DOCOB datent de mars 2009. Le Président du COPIL « Estuaire de la Rance » est Michel Vaspert et celui des « îlots Notre Dame et Chevret » est Luc Couapel. La chargée de mission est Maïwen Le Borgne.

Cinq groupes de travail ont été constitués : Milieux terrestres - Rance fluviale - Rance maritime - Chauves-souris - îlots Notre Dame et Chevret et les réunions ont débuté au 1er trimestre 2011.

Position de Rance-Environnement

Nous sommes membre du Comité de Pilotage, nous participons aux groupes de travail et nous suivons avec beaucoup d'intérêt la rédaction du DOCOB.

Préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel dans l'esprit du développement durable, Rance-Environnement est fondamentalement d'accord.

Toutefois, concernant la Rance maritime, nous sommes très vigilants.

Le barrage n'est soumis à aucune contrainte environnementale. Son fonctionnement a fortement réduit l'estran. La partie haute du Domaine Public Maritime se transforme en herbus. Il y pousse même des arbustes, voire des arbres.

Natura 2000 se référant à un état des lieux établi en 2003, soit 40 ans après la construction du barrage, des zones du Domaine Public Maritime de l'estuaire se transforment en « habitats de type terrestre » plutôt que de « type littoral ». Un grand danger, serait de figer cette situation et d'interdire la réhabilitation de l'estran.

Natura 2000 ne doit pas empêcher la restauration du caractère maritime de l'estuaire, il doit au contraire la favoriser !

Avancement du DOCOB en ce début 2012

Quatre des groupes de travail ont abouti à un consensus.

Par contre, pour la Rance maritime, définir des objectifs de préservation des habitats situés sur le DPM qui ne prennent pas en compte les effets du barrage sur l'évolution de l'estuaire, n'est pas acceptable. C'est ainsi que le groupe de travail Rance maritime est bloqué dans l'attente de décisions entre les options :

- Préserver l'estuaire dans son état actuel, et le laisser évoluer en une immense vasière.

- Prendre en compte la volonté des habitants de réhabiliter l'estuaire dans un état plus proche de la situation d'avant barrage.

Des négociations sont en cours entre les Préfets, les Présidents de N2000, la DREAL et la Commission Estuaire. La date de validation du DOCOB a été reportée de fin 2011 à mars 2012 et risque d'être encore retardée.

L'enjeu est important car les objectifs définis dans le DOCOB s'imposeront dans le futur

3 - Notre participation aux actions conduites par COEUR-Emeraude

En 2011, Rance-Environnement a poursuivi sa participation active aux actions conduites par COEUR en appui du SAGE.

BREIZH BOCAGE

Les objectifs de Breizh Bocage sont la création et la reconstitution de haies bocagères et de talus afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les impacts sont la réduction du transfert des polluants, de l'érosion des sols, la fourniture de biomasse, la préservation de la biodiversité et la restauration du paysage traditionnel breton. Ce programme est financé à 100 %

Et pourtant après 10 ans de mise en place du programme, on déplore toujours la lente disparition du bocage breton à raison de 1% par an

Travaux pris en compte par Breizh Bocage

Création et regarnissage de haies : débroussaillage, préparation de sol, plantations, paillage et entretien sur 3 ans ainsi que la création de talus et de bosquets

Sur le BASSIN DE LA RANCE COEUR Emeraude anime ce programme pour les Exploitants agricoles et Rance-Environnement pour les Particuliers

Réalisations 2011-2012

3 km de haies sur Pleurtuit et Saint-Lunaire ; 7 km de haies sur la Communauté de Communes Rance-Frémur dont 9 projets de Particuliers à Plouër sur presque 2 km ; 9 km de haies sur la CODI Ouest (Taden, Quévert, Saint-Samson) dont 5 projets de Particuliers à Taden sur 1,4 km ; 3,5 km sur la Communauté de Communes du Pays d'Evran et 2,5 km à Saint-Suliac

Projets 2012-2013

Mise en place sur la CODI Est à Pleudihen, La Vicomté en 2012, Lanvally et St Hélien en 2013

Egalement, poursuite des plantations sur toutes les communes du bassin versant jusqu'en 2013

JARDINER au NATUREL

Dans le cadre de la reconquête de la qualité des eaux, le SAGE Loire Bretagne et la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes ont initié le programme « Jardiner au Naturel...ça coule de source »

L'opération consiste à sensibiliser aux dangers des produits phytosanitaires le monde agricole, les communes, les jardiniers amateurs. Elle est relayée sur le bassin versant de la Rance par COEUR-Emeraude et Rance-Environnement.

La charte « Jardiner au Naturel » engage les jardinerie adhérentes à :

- Former leurs vendeurs aux solutions sans pesticides
- Proposer des solutions sans pesticides
- Afficher et distribuer des documents explicatifs comme les Jardifiches
- Apporter des conseils, des solutions alternatives sans pesticides

En 2011 sur le bassin versant de la Rance 11 jardinerie ont adhéré au programme.

Depuis 2009, Rance-Environnement participe à l'opération en distribuant des supports de communication, en réalisant des enquêtes mystères et bilan de fin de saison, en remontant des informations vers COEUR-Emeraude

Bilan 2011 et prévisions 2012

Des jardinerie importantes ne participent pas à l'opération, certaines jardinerie ne sont pas très motivées et surtout les produits phyto sont en vente libre dans les supermarchés !

Aussi, volonté de relance de l'opération pour 2012. Pour cela, signature officialisée de la nouvelle charte par les jardinerie, avec les élus, la presse et Rance-Environnement ; intervention lors de la « semaine sans pesticides » du 10 au 20 mars 2012 et participation à diverses journées de promotion au cours de l'année.

LE PARC NATUREL REGIONAL

Un PNR est un territoire rural et habité, remarquable pour : ses paysages, ses milieux naturels, son patrimoine culturel et paysager, mais en équilibre fragile. Son but est la préservation et la valorisation de son patrimoine.

Le PNR Rance - Côte d'Emeraude a été initialisé par le Conseil Régional de Bretagne en 2008, et l'élaboration de sa charte confiée à COEUR-Emeraude.

Rance-Environnement a participé aux groupes de travail constitués par COEUR-Emeraude pour élaborer l'avant projet de charte.

En 2009 le projet de PNR a reçu un avis favorable par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux mais défavorable par le Conseil National de la Protection de la Nature, en raison du territoire trop hétérogène et de zones littorales fortement dégradées et trop urbanisées, lequel suggère par ailleurs une organisation mieux adaptée au territoire qu'un PNR.

Renouveau du projet de PNR

Après 1 an de silences... l'équipe de COEUR est modifiée. Début 2011 un nouveau directeur est nommé. En septembre 2011, une organisation est présentée pour la reprise du projet, et un préalable est clamé : « Pas de PNR sans dévasement, pas de dévasement sans PNR ». Rance-Environnement réfute ce slogan : le dévasement est indispensable, avec ou sans PNR !

Nouveau calendrier du projet de PNR

2012 - 2013 Concertation pour l'élaboration de l'avant-projet de Charte

2013 - 2014 Avis intermédiaire des instances nationales sur l'avant-projet de Charte

2014 Ajustements du projet, enquête publique et finalisation du projet de Charte, adhésion des communes au PNR.

2015 Avis final des instances nationales et classement en PNR par le 1er Ministre

Des interrogations demeurent.

Les observations sur le périmètre et l'identité du PNR ne sont pas levées. L'adhésion des communes n'est pas acquise et un **Parc Naturel Marin Normand Breton** est en cours d'étude. Où sera la frontière entre les 2 parcs et où seront les limites du PNM : l'estuaire de la Rance y sera-t-il inclus ?

4 - Nos activités au sein du Conseil d'Administration

Avec la quatrième partie du rapport d'activité 2011, ce sont la vie interne de l'association et les grands axes de son fonctionnement qui sont abordés, afin de rendre compte des principaux outils dont nous disposons et de la manière dont nous sommes organisés.

Six points sont développés :

- le Conseil d'Administration ou CA
- le site Internet
- le « Fil de la Rance », le petit journal de l'association
- les partenariats et le travail en réseaux
- la participation aux forums et autres manifestations
- les rendez-vous de Rance-Environnement

Et de conclure, en rappelant la nécessité pour les adhérents et sympathisants de soutenir la démarche globale et les actions de Rance-Environnement, tout et en renouvelant l'invitation à rejoindre son Conseil d'Administration

●Rapport financier

La trésorière Marie Briand présente le rapport financier

Libellé	Recettes	Dépenses
Solde AG 2010	2308,63	
Cotisations adhérents	1060,00	
Intérêts financiers	44.60	
Adhésion Cohérence		58.00
Adhésion Eau et Rivières		45.00
Adhésion I.V.I.N.E		20.00
Adhésion F.A.U.R		50.00
Adhésion C.A.N.E		60.00
Aide à : Halte aux marées vertes		15.00
Imprimerie Dinan		755.80
Timbres		208.86
Fournitures et panneaux expositions		42.87
Location salle des fêtes :AG 2010		35.00
Forum des associations Dinan		20.00
Assurance MAIF année 2012		102.96
Pot de l'amitié pour AG 2010		22,11
TOTAL Recettes / Dépenses 2011	1104.69	1435.60
SOLDE AG 2011	1977.72	

●Rapport moral, orientations et approbation du rapport annuel

Les activités présentées dans ce rapport portent sur 3 volets que nous jugeons complémentaires et indissociables :

- la préservation du caractère maritime de l'estuaire
- la préservation de notre environnement terrestre
- l'animation de l'association

La présidente demande l'approbation des orientations prises dans ces 3 domaines :

- Approuvez-vous notre engagement dans la Commission Estuaire, et l'approche prise par la Commission ?
- Approuvez-vous notre participation aux projets territoriaux : Natura 2000, Breizh Bocage, Jardiner au naturel, PNR Rance-Côte d'Emeraude, PNM normand breton ?
- Avez-vous des suggestions pour l'animation de l'association ?

Quelques questions sont posées par l'assemblée, auxquelles répondent les membres du Conseil d'administration.

Un vote à main levée est demandé.

L'association compte 126 adhérents

37 adhérents sont présents, 30 adhérents nous ont adressé leur pouvoir.

Le quorum $\frac{1}{4}$ des membres est atteint.

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activités, le rapport financier, le rapport moral et les orientations.

●Elections au Conseil d'Administration

Parmi les membres du CA, 5 d'entre eux arrivent en fin de mandat:

S Auffret, Y Hugues, JL Penot, JC Richard, C Terrière

3 renouvellent leur candidature.

Par vote à main levée,

Jean-Louis PENOT

Jean-Claude RICHARD

Christiane TERRIERE

et

Dominique de BEAUCOUDREY, nouveau candidat

sont élus à l'unanimité.

Ainsi prend fin la partie statutaire de l'Assemblée Générale.

La présidente clôt les débats et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

La présidente : G GUILLOU

La trésorière: M BRIAND

Présidente : Germaine Guillou
6 rue des Terre-Neuvas Mordreuc
22 690 Pleudihen sur Rance
germaineguillou@wanadoo.fr

Trésorière : Marie Briand
La Ville Abel
22 690 Pleudihen sur Rance
briand-andre-marie@orange.fr